

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Baignade en eau naturelle Assurez-vous de la qualité du plan d'eau

Joliette, le 29 juin 2017 – La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière rappelle à la population qu'il est important de s'informer de la qualité de l'eau avant de s'y baigner, afin d'éviter des problèmes de santé. La baignade et les sports aquatiques en eau polluée représentent certains risques non négligeables.

Principaux risques pour la santé

Les principaux risques pour la santé sont reliés à la présence possible dans l'eau de micro-organismes dangereux pour la santé (*E. coli*, *Salmonella*, *Giardia*, etc.).

Avaler de l'eau contaminée constitue la principale voie d'exposition à ces micro-organismes. Ceux-ci peuvent aussi pénétrer dans l'organisme par les oreilles, les yeux, le nez ou par une blessure de la peau. Le simple contact avec la peau peut aussi devenir une voie d'exposition.

La présence de certains parasites (ex. : larves responsables de la dermatite du baigneur) ou la prolifération d'algues formant un tapis ou une écume de couleur verte sur l'eau (cyanobactéries) peuvent également constituer des risques pour la santé.

Les problèmes de santé les plus fréquents sont les gastro-entérites (diarrhées, nausées, vomissements), les infections des voies respiratoires supérieures, des yeux, des oreilles, du nez ou de la gorge, et les affections de la peau.

Conseils avant la baignade

Avant d'utiliser un plan d'eau, la population est invitée à consulter les résultats du programme Environnement-Plage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Si la plage est inscrite à ce programme, les résultats seront affichés, bien à la vue des visiteurs. Il est également possible de connaître les résultats en téléphonant au numéro : 1 800 561-1616 ou en consultant le site Web du [Programme Environnement-plage](#).

Il faut rechercher les plages classées A ou B. Il est recommandé d'éviter les plages classées D (eau polluée) ainsi que celles dont la qualité de l'eau est inconnue. Il ne faut pas se baigner là où sont présentes des cyanobactéries, surtout si une pancarte interdisant la baignade est présente. Il est aussi déconseillé de se baigner dans les sites non aménagés et non surveillés adéquatement. Finalement, en tout temps, lors de la baignade, il faut éviter d'avaler de l'eau. Il est aussi important de s'essuyer rapidement en sortant de l'eau avec une serviette pour éviter que les larves, s'il y en a, ne puissent vous piquer et pénétrer votre peau.

Pour plus de renseignements, visitez le [Portail santé mieux-être](#).

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Hélène Gaboury
Service des communications
450 759-8222, poste 2268
Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca